

LE PERMIS A UN EURO PAR JOUR

PERMIS A

TARIFS
en vigueur au 20/09/2024

Frais d'inscription :	170€
Comprenant les frais de gestion (120€) et de fournitures pédagogiques (50€)	
Evaluation de départ : 1 H sur piste	38€
Code ETM :	49€
Comprenant le code d'accès internet 6 mois (renouvellement : 6 mois/49€ ou 3mois/25€) 3 heures de théorie en salle avec le moniteur moto en leçon individuelle ou collective	
Formation pratique 15 heures :	684€
Comprenant les frais d'accompagnement à l'épreuve plateau (57€) et d'accompagnement à l'épreuve de circulation (57€)	
Forfait pratique 20 heures :	874€
Comprenant les frais d'accompagnement à l'épreuve plateau (57,€) et d'accompagnement à l'épreuve de circulation (57€)	
Heure de conduite :	38€/h

Documents à fournir

- o Photocopie recto-verso de la carte d'identité (ou passeport) du candidat.
 - o Photocopie recto-verso de la carte d'identité d'un parent (si mineur).
 - o Photocopie du livret de famille (si le candidat est mineur et que son nom diffère de celui du représentant légal).
 - o Une e-photo (photomaton à l'auto-école si bseoin).
 - o Photocopie d'une ASSR ou de l'ASR (pour 1ère demande, si naissance après 1987).
 - o Photocopie de l'attestation de recensement (16 ans uniquement).
 - o Photocopie de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC, anciennement JAPD), de l'attestation provisoire en instance de convocation ou de l'attestation individuelle d'exemption (de 17 à 24 ans inclus).(site majdc.fr)
 - o Photocopie recto-verso du permis déjà obtenu par le candidat (AM, A1, A2 ou A).
 - o Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (FACTURE EDF, eau, téléphone fixe ou portable, feuille d'imposition, quittance de loyer) Si né à l'étranger, fournir att sécurité sociale.
- Si le candidat n'a pas de justificatif de domicile à son nom :**
- o Photocopie d'un justificatif de domicile de l'hébergeur.
 - o Attestation d'hébergement remplie et signée au nom de l'hébergeur et du candidat.
 - o Photocopie recto-verso de la carte d'identité de l'hébergeur.
 - o Photocopie de la communication d'une décision judiciaire relative au permis de conduire ou du document "réf 44".
 - o Visite médicale réalisée par un médecin agréé.
 - o Tests psychotechnique

N.B. : Concernant la durée de validité de la carte d'identité

* Pour les mineurs : 10 ans à partir de sa date de délivrance.

* Pour les majeurs : 15 ans (valable également pour les cartes délivrées à des majeurs du 01/01/2004 au 31/12/2013)

Equipement obligatoire

Possibilité de prêt

Equipement personnel



Examen du Code

Centres d'examens du code à proximité **La Poste** à Biganos et Gujan (je passe mon code avec La Poste)

Assurance Allianz à Salles et Biganos (Objectifcode)

Norisko : Contrôle technique au rond-point de Sanguinet à côté de la station service

(* N'est pas incluse la redevance théorique auprès du prestataire agréé d'un montant de 30€ (tarif national).